



Peut on contester une récompense et comment

Par **ulakdu45**, le **05/03/2013** à **19:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

mon père est décédé il y a 22 ans ma mère n'a pas fait la succession de mon père mon père avait une maison en bien propre ils ont agrandi ce bien ma mère avait 5 enfants d'un premier mariage. Avec mon père elle a eu moi et mon frère il y a 2 mois ma mère à son tour décède. Les 5 enfants du premier mariage nous réclament une récompense sur l'agrandissement. avons nous une possibilité mon frère et moi de contester si oui comment.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **trichat**, le **07/03/2013** à **08:58**

Bonjour,

Si les travaux réalisés sur la maison de votre père ont accru sa valeur, alors une récompense peut être versée.

Mais il s'agit d'une situation, semble-t-il compliquée, du fait que la succession de votre père n'ait pas été réalisée lors de son décès.

Qu'en pense le notaire chargé de la succession de votre mère?

En cas de désaccord, vous risquez de voir la succession de votre mère se bloquer. Et les enfants de votre mère peuvent engager une procédure pour obtenir le versement de cette

récompense. Le tribunal nommera probablement un expert judiciaire afin d'évaluer le montant que vous devrez peut-être verser.

Cordialement.